

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

ITW Permadox

référence: 06716

Version Num: 1.6

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date d'émission: 07/04/2025

Date d'impression: 07/04/2025

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

Nom du produit	LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)
Nom d'expédition	Aérosols inflammables
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Pour usage industriel uniquement Utilisé selon les instructions du fabricant.
--------------------------------------	--

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	ITW Permadox	ITW Pro Brands. -GA
Adresse	2360 Bristol Circle, Ste 101 Oakville, ON L6H 6M5 Canada	4647 Hugh Howell Rd. Tucker, GA United States
Téléphone	1-800-241-8334	770-243-8800
Fax	1-800-543-1563	Pas Disponible
Site Internet	www.itwprobrands.com	www.itwprobrands.com
Courriel	lpssds@itwprobrands.com	lpssds@itwprobrands.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / Organisation	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For _LPS & Other Brands = Call Chemtrec	Dykem/Dymon/Scrubs = Call InfoTrac For _LPS & Other Brands = Call Chemtrec
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-352-323-3500 (InfoTrac) +001 703-527-3887 (Chemtrec)	1-800-535-5053 (InfoTrac Inside US) 1-800-424-9300 (Chemtrec Inside US)
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (inside U.S.)	1-352-323-3500 (InfoTrac Outside US) +001 703-527-3887 (Chemtrec Outside US)

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification	Aérosols, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques
----------------	---

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	 
Mention d'avertissement	Danger

Déclaration(s) sur les risques

H222+H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

N'est pas applicable

Déclarations de Sécurité: Prévention

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P261	Éviter de respirer du gaz.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
------	---

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N° CAS	%[poids]	Nom
67-64-1	10-30	Acetone*
426260-76-6	10-30	Heptane, Branched, cyclic and linear*
124-38-9	1-5	DIOXYDE DE CARBONE
142-82-5	0.1-1	n-heptane

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

Contact avec les yeux	Si les aérosols entrent en contact avec les yeux: ▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau fraîche. ▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps. ▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur sans délai. ▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.
Contact avec la peau	Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau. ▶ Laver abondement la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible. ▶ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau. ▶ NE PAS utiliser de solvants. ▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.
Inhalation	Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés: ▶ Amener à l'air frais. ▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos. ▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins. ▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une reanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire.
Ingestion	Non considérée comme une voie d'entrée normale.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

- PETIT INCENDIE :
 ▸ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2
- GRAND INCENDIE :
 ▸ Pulvérisation d'eau ou brouillard.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
------------------------	--

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte Incendie	GENERAL ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter un appareil respirateur plus des gants de protection. ▸ Envisager une évacuation. ▸ Combattre le feu depuis une distance sûre, à partir d'un abris adéquat. ▸ Si sûr, éteindre les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par les vapeurs a disparu. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds. ▸ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. PROCEDURES DE LUTTE INCENDIE ▸ La seule manière sûr d'éteindre un incendie de gaz inflammable est d'arrêter le flux de gaz. ▸ Si le flux ne peut être stoppé, laisser le contenu entier du cylindre brûler tout en refroidissant le cylindre et les alentours avec de l'eau depuis une distance adaptée. ▸ L'extinction d'un incendie sans arrêter le flux de gaz peut permettre la formation de mélanges explosifs ou inflammables avec l'air. ▸ Ces mélanges peuvent se propager jusqu'à une source d'allumage. RISQUES PARTICULIERS ▸ Des pressions excessives peuvent se développer dans un cylindre exposé au feu ; ceci peut engendrer une explosion. ▸ Les cylindres avec des limiteurs de pression peuvent libérer leurs contenus en raison d'un feu et le gaz libéré peut constituer une nouvelle source de risque pour les pompiers. ▸ Les cylindres sans limiteur de pression non pas de sécurité pour une libération contrôlée et sont donc plus à même d'exploser si exposés à un feu. NECESSITES DE LA LUTTE INCENDIE ▸ La nécessité de vêtement proche, de protection contre les pénétrations et les embrasements généralisés et les protections spéciales devraient être déterminées pour chaque incident par un professionnel compétent dans la sécurité de la lutte incendie.
Risque D'Incendie/Explosion	▸ Le liquide et la vapeur sont inflammables. ▸ Risque d'incendie modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air. ▸ Risque d'explosion modéré si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▸ La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source. ▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant une rupture violente des containers. ▸ Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue. ▸ En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés. ▸ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression. ▸ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives. ▸ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) dioxyde de carbone (CO2) d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▸ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. ▸ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ▸ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection ▸ Eliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération ▸ Essuyez. ▸ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué. ▸ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.
Eclaboussures Majeures	▸ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▸ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur. ▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▸ Envisager une évacuation. ▸ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation. ▸ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone. ▸ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente. ▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▸ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur.

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

	▶ NE PAS entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler. ▶ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. ▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée. ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains. ▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ou de source d'allumage. ▶ Augmenter le ventilation. ▶ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire. ▶ Un spray ou un nuage d'eau peut être utilisé pour disperser / absorber les vapeurs. ▶ Absorber ou couvrir les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite. ▶ Si sûr, les cannettes endommagées doivent être placées dans un container à l'extérieur. Les cannettes intactes doivent être réunies et attachées de manière sûr. ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.	

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation. ▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît. ▶ Utiliser une zone bien ventilée. ▶ Prévenir une concentration dans les creux et puits. ▶ NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée. ▶ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages. ▶ Eviter un contact avec des produits incompatibles. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ni fumer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols. ▶ NE PAS diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine. ▶ Eviter les dommages physiques aux containers. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément. ▶ Suivre les procédures de travail adéquates. ▶ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres.
Autres Données	Conserver au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette. ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ Aérosol dispenser. ▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.
Incompatibilite de Stockage	Eviter une réaction avec des agents oxydants. ▶ Les gaz comprimés peuvent contenir une grande quantité d'énergie cinétique bien supérieure a celle qui est potentiellement disponible à partir de l'énergie de la réaction produite par le gaz en réaction chimique avec d'autres substances.



+

X

+

X

+

+

+

X — Ne doivent pas être stockés ensemble
0 — Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques
+ — Peuvent être stockés ensemble

Note : En fonction d'autres facteurs de risque, l'évaluation de la compatibilité basée sur le tableau ci-dessus peut ne pas être pertinente pour les situations de stockage, en particulier lorsque de grands volumes de marchandises dangereuses sont stockés et manipulés. Il convient de se référer aux fiches de données de sécurité de chaque substance ou article et d'évaluer les risques en conséquence.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5,000 ppm / 9,000 mg/m3	27,000 mg/m3 / 15,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	30,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Pas Disponible	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: Asphyxia
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	15,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	DIOXYDE DE CARBONE	Dioxyde de carbone	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm / 9000 mg/m3	54,000 mg/m3 / 30,000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	DIOXYDE DE CARBONE	Carbone, dioxyde de,	5000 ppm / 9000 mg/m3	54000 mg/m3 / 30000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	DIOXYDE DE CARBONE	Carbon dioxide	5000 ppm	30000 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: asphyxia; 19.5% minimum oxygen content by volume under normal atmospheric pressure.
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	Acetone*	Acetone	1,000 ppm / 2,400 mg/m3	3,000 mg/m3 / 1,250 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	Acetone*	Acetone	500 ppm	750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Acetone*	Pas Disponible	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Acetone*	Acetone	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	Acetone*	Acetone	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	Acetone*	Acétone	500 ppm	750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Acetone*	Acetone	500 ppm / 1200 mg/m3	1800 mg/m3 / 750 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	Acetone*	Acétone	250 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Acetone*	Acetone	500 ppm	750 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: Upper respiratory tract & eye irritation; CNS impairment; hematologic effects
Canada - Yukon Permissible Concentrations for Airborne Contaminant Substances	n-heptane	Heptane (n-Heptane)	400 ppm / 1,600 mg/m3	2,000 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination	n-heptane	Heptane (n-Heptane)	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	n-heptane	Pas Disponible	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	n-heptane	Heptane, all isomers	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle	n-heptane	Heptane (n-Heptane)	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle sur les Territoires du Nord-Ouest	n-heptane	Heptane (n-heptane)	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	n-heptane	Heptane, all isomers	400 ppm / 1640 mg/m3	2050 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants de l'air au Quebec	n-heptane	Heptane (tous les isomères)	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	n-heptane	n-Heptane	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: central nervous system; upper respiratory tract irritation
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle	Heptane, Branched, cyclic and linear*	Pas Disponible	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle	Heptane, Branched, cyclic and linear*	Heptane, all isomers	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV® Basis: CNS impair; URT irr
Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta	Heptane, Branched, cyclic and linear*	Heptane, all isomers	400 ppm / 1640 mg/m3	2050 mg/m3 / 500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants	Heptane, Branched, cyclic and linear*	Heptane (tous les isomères)	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

Continued...

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
de l'air au Quebec						
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle	Heptane, Branched, cyclic and linear*	Heptane - All isomers	400 ppm	500 ppm	Pas Disponible	TLV Basis: central nervous system impairment; upper respiratory tract irritation
Composant	IDLH originale			IDLH révisé		
DIOXYDE DE CARBONE	40,000 ppm			Pas Disponible		
Acetone*	2,500 ppm			Pas Disponible		
n-heptane	750 ppm			Pas Disponible		
Heptane, Branched, cyclic and linear*	Pas Disponible			Pas Disponible		

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitocités 'd échappement' différentes, qui à leurs tours, déterminent les vitocités de capture' de l air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.										
	Type de contenantant :	Vitesse de l air :									
	aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s									
	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)									
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:										
	<table><tr><th>Minimum de l intervalle</th><th>Maximum de l intervalle</th></tr><tr><td>1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td><td>1: Perturbation des courants d air de la pièce</td></tr><tr><td>2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement</td><td>2 : Contaminants à forte toxicité</td></tr><tr><td>3 : Intermittent, faible production</td><td>3 : Forte production, utilisation importante</td></tr><tr><td>4 : Large hotte ou masse d air importante en mouvement</td><td>4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.</td></tr></table>	Minimum de l intervalle	Maximum de l intervalle	1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce	2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante	4 : Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.
Minimum de l intervalle	Maximum de l intervalle										
1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d air de la pièce										
2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité										
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante										
4 : Large hotte ou masse d air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.										
	Une théorie simple montre que la vélocité de l air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l ouverture d un simple conduit d extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.										
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle											
Protection des yeux/du visage.	▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales ▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national] ▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. ▶ Lunettes contre les gaz à ajustage précis.										
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous										
Protection des mains / pieds	Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.										
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous										
Autres protections	Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Eviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. BREThERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.										

Protection respiratoire
Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	incolore		
État Physique	Gaz Comprimé	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	N'est pas applicable	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatil %	24.5%
Chaleur de Combustion (kJ/g)	>30	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir section 7
Stabilité chimique	▶ Températures élevées. ▶ Présence d'une flamme nue. ▶ Le produit est considéré comme stable. ▶ Une polymérisation à risque ne se produira pas.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7
Conditions à éviter	Voir section 7
Matières incompatibles	Voir section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

a) toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.	
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux	
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
e) Mutagénéité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
g) reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
h) STOT - exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition	
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel. L'inhalation de vapeur peut provoquer un vertige et une somnolence.	
Ingestion	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit. Considérée comme une voie d'entrée improbable dans des environnements industriels/commerciaux.	
Contact avec la peau	Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une vapeur en spray peut produire un désagrément.	
Yeux	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.	
Chronique	La principale source d'exposition au gaz sur le lieu de travail est l'inhalation.	
LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
DIOXYDE DE CARBONE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
Acetone*	TOXICITÉ	IRRITATION

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

	Dermiquel (lapin) LD50: 20000 mg/kg ^[2]	Œil (Humain): 186300ppm - Bénin
	Inhalation(Mouse) LC50; 44 mg/L4h ^[2]	Œil (Humain): 500ppm
	Oral(Rat) LD50; 5800 mg/kg ^[2]	Œil (Rongeur - lapin): 10uL - Bénin
		Œil (Rongeur - lapin): 20mg - Grave
		Œil (Rongeur - lapin): 20mg/24H - Modéré
		peau (Rongeur - lapin): 395mg - Bénin
		peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Bénin
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1]
n-heptane	TOXICITÉ	
	Inhalation (humain) TCLO: 1000 ppm/6m ^[2]	IRRITATION
		Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1]
		Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1]
Heptane, Branched, cyclic and linear*	TOXICITÉ	
	Dermique (rat) LD50: >2800-3100 mg/kg ^[1]	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: >2800-3100 mg/kg ^[1]	Pas Disponible
	Inhalation(Rat) LC50; >23.3 mg/l4h ^[1]	
	Inhalation(Rat) LC50; >25.2 mg/l4h ^[1]	
	Oral(Rat) LD50; >8000 mg/kg ^[1]	
	Oral(Rat) LD50; >8000 mg/kg ^[1]	
Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques		

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

Légende: ✗ - Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ - Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité					
LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
DIOXYDE DE CARBONE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	LC50	96h	Poisson	35mg/l	1
Acetone*	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	6098.4mg/L	5
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	5600-10000mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	3744.6-5000.7mg/L	4
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	9.873-27.684mg/l	4
	NOEC(ECx)	12h	Poisson	0.001mg/L	4
n-heptane	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	0.4mg/l	2
	NOEC(ECx)	504h	crustacés	0.17mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	0.11mg/l	2
Heptane, Branched, cyclic and linear*	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration
----------	--

Toxique pour les organismes aquatiques.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
DIOXYDE DE CARBONE	BAS	BAS
Acetone*	BAS (La demi-vie = 14 journées)	MOYEN (La demi-vie = 116.25 journées)
n-heptane	BAS	BAS

Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
DIOXYDE DE CARBONE	BAS (LogKOW = 0.83)
Acetone*	BAS (BCF = 0.69)
n-heptane	HAUT (LogKOW = 4.66)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
DIOXYDE DE CARBONE	HAUT (Log KOC = 1.498)
Acetone*	HAUT (Log KOC = 1.981)
n-heptane	BAS (Log KOC = 274.7)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	▶ NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. ▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. ▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en. ▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable. ▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement. ▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé. ▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer. ▶ NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.
------------------------------------	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	

Transport par terre (TDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe 2.1 Danger subsidiaire N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières 80, 107 Limite pour explosifs et indice des quantités limitées 1 L Index ERAP N'est pas applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	10L
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	Environnement dangereux	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145 A167 A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	Polluant marin	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D , S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959
	Quantités limitées	1000 ml

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
N'est pas applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
DIOXYDE DE CARBONE	Pas Disponible
Acetone*	Pas Disponible
n-heptane	Pas Disponible
Heptane, Branched, cyclic and linear*	Pas Disponible

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
DIOXYDE DE CARBONE	Pas Disponible
Acetone*	Pas Disponible
n-heptane	Pas Disponible
Heptane, Branched, cyclic and linear*	Pas Disponible

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

DIOXYDE DE CARBONE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Liste des substances interdites équines de la FEI
- Liste des substances interdites équines de la FEI - Médicament contrôlé
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Acetone* Est disponible dans les textes réglementaires suivants

- Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
- Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
- Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

n-heptane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

LPS® Clear Penetrating Grease (Aerosol)

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

Heptane, Branched, cyclic and linear* Est disponible dans les textes réglementaires suivants
Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Informations Réglementaires Supplémentaires
N'est pas applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (DIOXYDE DE CARBONE; Acetone*; n-heptane; Heptane, Branched, cyclic and linear*)
Chine - IECSC	Non (Heptane, Branched, cyclic and linear*)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (Heptane, Branched, cyclic and linear*)
Japon - ENCS	Non (Heptane, Branched, cyclic and linear*)
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Non (Heptane, Branched, cyclic and linear*)
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Non (Heptane, Branched, cyclic and linear*)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

date de révision	07/04/2025
date initiale	02/04/2025

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.